



communiqué de presse

Grand Paris Sud,
Le 21 novembre 2018

Cérémonie des créateurs d'entreprises du réseau « Initiative »

Lundi 26 novembre 2018, à 9h30, au Magellan, les entrepreneurs soutenus par Grand Paris Sud, par l'intermédiaire des plateformes « Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne » et « Initiative Essonne », seront récompensés.

LA MISE A L'HONNEUR DU PARTENARIAT ET DES DERNIERS ENTREPRENEURS SOUTENUS

Pour la 1^{ère} fois, Grand Paris Sud organise une cérémonie de mise à l'honneur des jeunes entrepreneurs qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur en 2018, en partenariat avec les 2 plateformes Initiative Essonne (IE) et Initiative Melun Val de Seine (IMVS). Un prêt d'honneur est un prêt personnel à taux zéro qui complète les fonds propres et favorise ainsi l'accès au prêt bancaire. Par cet engagement, la communauté d'agglomération offre à toutes personnes souhaitant s'installer sur son territoire un service d'accompagnement et de financement en création, reprise et développement d'entreprises.

En présence :

- des élus,
- des entrepreneurs bénéficiaires du prêt d'honneur,
- des membres des commissions d'attribution de prêts et de parrainages,
- des opérateurs techniques qui ont aidé au montage et à la qualification des dossiers des entrepreneurs (Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne, CER France, Experts comptables...),
- des banques qui ont participé au financement des projets,
- des parrains bénévoles,
- des partenaires locaux et des partenaires du réseau de la création d'entreprise.

Les plateformes « Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne » et « Initiative Essonne »

Ces deux associations sont des plateformes membres du réseau « Initiative France », 1^{er} réseau de financement des créateurs d'entreprises.

Les plateformes soutiennent les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises en leur proposant un **accompagnement** et un **financement**. Le financement se matérialise par un prêt d'honneur. Ce prêt, à taux zéro et sans garantie, accordé à titre personnel, permet aux porteurs de projets de renforcer leur apport et leur facilite l'accès à l'emprunt bancaire. Les entrepreneurs peuvent recevoir entre 3 000 € et 30 000 € (jusqu'à 50 000 € dans certains cas de reprise et 55 000 € en cas de projet jugé « remarquable »), remboursables sur 5 ans maximum, avec possibilité de différé de 3 ou 6 mois. L'accompagnement se concrétise, en amont, par des conseils personnalisés et une orientation adaptée et, en aval, par un suivi technique et un parrainage si souhaité. L'agglomération Grand Paris Sud et le Conseil régional d'Ile-de-France, soucieux du développement économique de leur territoire, contribuent au fonds de prêts de l'association et à son fonctionnement.

Depuis 2004, les actions de ces 2 structures sur le territoire de Grand Paris Sud se sont traduites par :

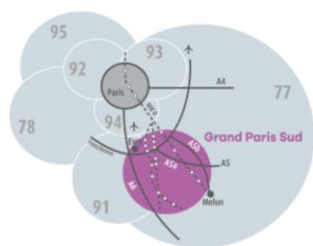
- l'accompagnement et le financement de 211 entreprises
- 2,2 millions d'euros de prêts d'honneur ayant permis de lever 13,6 millions d'euros auprès des banques, soit 15,8 millions d'euros injectés dans l'économie du territoire
- 406 emplois directs créés ou maintenus
- Un taux de pérennité moyen à 3 ans supérieur à 80 %



347 000
habitants

138 207
emplois

20 000
étudiants



CONTACTS

Agglomération

Céline Dabel

01 84 31 31 71

c.dabel@grandparissud.fr

Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne

Mélanie Bourafa

01 64 38 96 85

initiative.mvs.sud77@camvs.com

Initiative Essonne

Alexandra Margerie

01 60 79 91 07

a.margerie@initiative-essonne.com



Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart